



Assurance habitation/ ASSURANCE SANTE

Par **julotte**, le **21/10/2015** à **09:49**

Bonjour à toutes et tous
J'ai souscrit une assurance habitation (mise au nom de mon époux) depuis quelques années ,Faute de temps de mon mari)
M'occupant de tous les papiers concernant la maison, j'ai voulu enlever l'option " panne " de ce contrat.
L'assurance a refusé de le faire compte tenu que mon mari n'était pas à côté de moi.
Je trouve inadmissible ce comportement , car quand j'ai souscrit cette assurance , personne n'a demandé sa présence.Comment puis je faire si un sinistre arrive et qu'il soit hospitalisé ? Faudrait il je j'attende son rétablissement???pour faire la déclaration.
Pourquoi les assureurs ne mettent ils pas Mr ET / OU Mm
comme sur un compte joint ?
L'assurance SANTE est au nom de mon époux, mais là pas de problème.
Un autre problème concernant l'assurance Santé.Il y a une ligne sur mon contrat forfait pharmacie 100€/AN (non remboursé par la SS) j'ai acheté un médicament à 8/10€, cette assurance a refusé de me rembourser. Il fallait une ordonnance 23€.(J'ai voulu faire un bon geste , faire des économies à la SS, là aussi je trouve ça bizarre, alors que pour une médecine alternative (un podologue) je suis assuré pour un montant 30€ par acte plafonnées à 100€/an
(sans ordonnance)
séance de 50€ remboursée 30€ (OK)
Voilà je voulais(pour moi) juste faire remarquer les absurdité.
Cordialement